

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du mardi 11 juin 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 juin 2024

Présents : 10

*onze juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 12

Présents : Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER

DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Contre : 0

Représentés: Claudine HOUSELLE représentée par JENNIFER DEVÈZE, JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Abstention : 0

Excusés: Jean-Paul DUMAS, THIERRY MARSILHAC

Secrétaire de séance: Présents non votants :
AUDREY
BLANQUET

Absents:

Objet: Autorisation de lancer un appel à candidature à marché public pour l'acquisition d'un véhicule de viabilité hivernale - DE_074_2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer un appel à candidature pour l'acquisition d'un véhicule de viabilité hivernale et estivale d'occasion. En effet, la communauté de commune va bientôt cesser la compétence de viabilité hivernale et estivale, la commune doit par conséquent trouver une solution pour assurer la continuité du service public.

Ce véhicule pourrait être soit un camion pousseur soit un tracteur agricole, muni d'équipements nécessaires au déneigement et au sablage.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de cet appel à candidature à marché public à procédure adaptée, assorti d'un DCE complet.

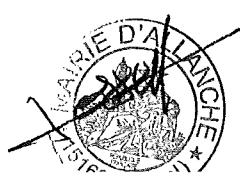
Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à lancer un appel à candidature à marché public pour l'acquisition d'un véhicule de viabilité hivernale et estivale d'occasion.

Date de transmission de l'acte: 19/06/2024

Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE_074_2024-DE
A G E D I



- AUTORISE le Maire à préparer et signer tout acte y afférant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 19 JUIN 2024

publié le :
19 JUIN 2024



Date de transmission de l'acte: 19/06/2024

Date de réception de l'AR: 19/06/2024

015-211500012-DE_074_2024-DE
A G E D I